

**FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE**

Classification et libellé	Poste spécifique - <b>ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION MUSICALE</b>  <b>CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)</b>
Établissement	Collège Amiral Lejeune 7 RUE DE L'AMIRAL LEJEUNE <b>80000 AMIENS</b>
Numéro d'immatriculation	<b>Code RNE : 0800020M</b>
Nature du poste	Education musicale et chant choral en Classe à horaires aménagés musique
Contexte et spécificités	<p>La classe à horaires aménagés musique (CHAM) est créée dans une école ou un collège « afin de permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé ». (arrêté du 31 juillet 2002 MENE0218869A - Version consolidée au 05 janvier 2018).</p> <p>Le collège Amiral Lejeune et le conservatoire à rayonnement régional d'Amiens élaborent et mettent en œuvre un projet pédagogique annuel. Les élèves bénéficient de deux heures hebdomadaires d'éducation musicale par niveau au collège. Ce dispositif n'est pas le prolongement du cours d'éducation musicale, mais suit un programme spécifique aux objectifs définis selon les programmes d'enseignement.</p> <p>La CHAM du collège Amiral Lejeune, à dominantes vocale et instrumentale, s'inscrit dans un cursus qui débute en CE1 à l'école Beauvais d'Amiens et trouve un prolongement dans l'enseignement optionnel et l'enseignement de spécialité au lycée Michéalis à Amiens.</p>
Contraintes particulières	<p>Encadrement spécifique d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager à rester plusieurs années sur le poste pour pérennisation du projet ;</li> <li>• Travailler en équipe, en interdisciplinarité et en partenariat ;</li> <li>• Se rendre disponible en dehors du temps scolaire (spectacles, rencontres d'artistes, stages, etc.) ;</li> <li>• Travailler en réseau avec le 1er degré et les lycées offrant des parcours de formations musicales et artistiques.</li> </ul>
Définition des missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les pratiques des élèves en lien avec les autres domaines d'apprentissages ;</li> <li>• Approfondir les pratiques et la culture musicales et artistiques ;</li> <li>• Concevoir en équipe le projet de formation des élèves sur l'ensemble du cursus ;</li> <li>• Concevoir le projet annuel des actions en lien avec les programmes d'enseignement ;</li> <li>• Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours de formation ;</li> <li>• Promouvoir la CHAM (liaison école-collège-lycée) et participer à son rayonnement au-delà du collège.</li> </ul>
Compétences souhaitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les modalités de mise en œuvre d'une CHAM ;</li> <li>• Concevoir des enseignements conformes aux programmes dans leurs composantes pratiques, théoriques et culturelles ;</li> <li>• Mesurer les enjeux d'un travail d'équipe en partenariat (équipe pédagogique, partenaires culturels, collectivités territoriales, etc.)</li> <li>• Maîtriser les techniques vocales et de direction de chœur.</li> <li>• Maîtriser les techniques d'arrangement vocaux et instrumentaux ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques pédagogiques et des techniques M.A.O</li> </ul>
Expériences souhaitées (personnelle, professionnelle, associative)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement dans des projets musicaux et artistiques ;</li> <li>• Expérience de travail en partenariat et en interdisciplinarité ;</li> <li>• Engagement dans une pratique artistique personnelle</li> </ul>